

Commune de FRESSE
Conte rendu conseil municipal du 11 mars 2021

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le lundi 8 mars 2021 pour la session ordinaire du jeudi 11 mars 2021.

L'an deux mil vingt et un le jeudi 11 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de convivialité, sous la présidence de Monsieur **DAGUE Alain, Maire**,

Etaient Présents : Mmes **CORDIER Isabelle, GAUDIN Marylène, GWINNER Marie-Blanche, LAPARRA Isabelle, PHEULPIN Marie-José**
Mrs **CONVERSET Jacques, DAUPHIN Luc, GORRIERI Richard, HORHANT Jérémie, LOVAT Philippe, MONNIER Pierre, PERNOT Jean-Marie, M. DAGUE Alain, Maire.**

Absents excusés : LALLOZ Corinne (donne pouvoir à GORRIERI Richard), DAUPHIN Luc (donne pouvoir à RIBAUD Régis).

Absents non excusés : Néant

Madame LAPARRA Isabelle a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu,
- Compte de gestion commune, compte de gestion service eau,
- Compte administratif commune, compte administratif service eau,
- Affectation des résultats
- Campagne de stérilisation des chats errants,
- Demande de subvention eau
- Motion de soutien au collège des 1000 étangs
- Commission communale « aménagement forestier »,
- Plan de relance forestier,
- Questions et affaires diverses ;
 - Demande de subvention
 - Travaux petit pont
 - Lame à neige

Début de séance : 18h35.

Approbation du compte rendu :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

Compte de gestion commune et compte de gestion service eau :

Les comptes de gestions de la commune et du service eau sont présentés par madame LAPARRA Isabelle 1^{ère} adjointe, ils reprennent la comptabilité de l'année 2020, ils sont vérifiés par le comptable du trésor.

Il n'existe aucun écart entre les comptes de gestions et les compte administratifs 2020, les résultats globaux sont identiques, ils sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et n'appellent ni observations ni réserves.

Vote du compte de gestion commune : à l'unanimité

Vote compte de gestion service eau : à l'unanimité

Compte administratif budget commune et compte administratif service eau :

Les comptes administratifs sont présentés par Madame LAPARRA Isabelle 1^{ère} Adjointe, ils sont identiques aux comptes de gestions de l'année 2020, ils sont vérifiés par l'ordonnateur.

Ils sont conformes et n'appellent ni observations ni réserves.
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et se retire.
Vote du compte administratif budget commune : à l'unanimité
Vote du compte administratif service eau : à l'unanimité

Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal après avoir adopté le Compte de Gestion 2020 dressé par Monsieur le Percepteur ainsi que le Compte Administratif du budget COMMUNE de l'exercice 2020 dont les résultats sont identiques.

AFFECTATION Des résultats de la manière suivante :

Fonctionnement	691 421.70€ au compte R 002
Investissement	+72 190.98€ au compte R 001
	169 809.02€ au compte R 1068

Vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal après avoir adopté le Compte de Gestion 2020 dressé par Monsieur le Percepteur ainsi que le Compte Administratif du budget EAU de l'exercice 2020 dont les résultats sont identiques.

AFFECTATION des résultats de la manière suivante :

Fonctionnement	122 351.16€ au compte R 002
Investissement	+ 73 850.53€ au compte R 001
	50 000.00€ au compte R 1068

Vote à l'unanimité

Campagne de stérilisation des chats errants :

La multiplication des chats errants, peut être une source de difficultés, voire de nuisances. Afin d'éviter des colonisations et des désagréments (bruits, odeurs) réside dans la gestion durable des chats dit « libres », qui consiste à procéder à leurs captures pour les stériliser, puis les relâcher sur le territoire communal.

En vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune pour l'année 2021, la commune a la possibilité de mettre en place un partenariat avec la fondation 30 millions d'amis qui prend en charge environ 50% de l'opération et par chat.

Vote	13 pour	1 contre	1 abstention
------	---------	----------	--------------

Demande de subvention travaux réseau d'eau :

Mr le maire, informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention pour la rénovation des canalisations d'eau, les travaux seront réalisés en deux tranches.

Une demande doit être déposée aux services concernés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention.

Motion de soutien au collège des 1 000 étangs :

Les services départementaux ont décidé de fermer 2 classes, avec autant d'élèves qu'en 2020. Les enseignants et les AESH s'inquiètent des conditions d'accompagnement des élèves en situation de handicap (classe ULIS) avec des effectifs de 28 élèves au moins repartis en 3 classes au lieu de 4 avec 21 élèves actuellement.

Pourquoi supprimer les nombreux projets, et pénaliser un petit établissement rural qui se bat pour gommer les différences.

Il semble légitime aux enseignants de demander le maintien de bonnes conditions d'apprentissage pour les élèves. La réussite scolaire doit être une priorité.

Vote à l'unanimité

Commission communale « aménagement foncier »

Dans la continuité de l'aménagement foncier une commission communale doit être constituée.

Un appel à candidature a été publié dans l'est républicain le 19-10-2020, 5 personnes se sont portées candidates. Actuellement il n'y a pas assez de personnes candidates la question est reportée à un conseil municipal ultérieur.

Plan de relance forestier :

Dans son plan de relance forestier, l'état dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, public et privé, à renouveler leur forêt pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers.

Le volet renouvellement forestier du plan de relance s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique.

Dans ce cadre une commune propriétaire de parcelles forestières bénéficie du régime forestier et ayant un document de gestion durable peut donner mission dans le cadre d'une prestation à l'ONF opérateur retenu par l'état en tant que porteur de projet.

Reconstitution des peuplements ayant subis des dommages :

- Soit par plantations et enrichissements,
- Soit par travaux en faveur des mélanges.

Lorsque la commune donne mission à l'ONF est qu'elle est retenue en tant qu'opérateur pour reconstituer un peuplement forestier, ses missions sont :

- Réalisation du diagnostic
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble de travaux.

Constat : environ 40 hectares de forêt n'existent plus au Mont de Vannes, environ 30 hectares dont 10 pas suffisamment fertile pour pérenniser le repeuplement de la forêt.

Un devis émis par l'ONF de 97 000€ avec une garantie de 5 ans, le remplacement des arbres mort pendant, ainsi que l'entretien les deux premières années.

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

Demande de subvention anciens combattants,
Le conseil municipal vote la somme de 250€,

Vote à l'unanimité.

Monsieur GAUDIN a avisé la mairie que le petit pont en face du 209 Les Viaux, a subi des préjudices et aurait besoin de travaux.

Le conseil après en avoir délibéré décide de programmer des travaux à la saison sèche.

Lame de déneigement

La lame de déneigement du tracteur est usée et non réparable, il faut prévoir un remplacement.

Une lame neuve coûte 12 000€ en occasion et 45 000€ neuve. A prévoir pour l'hiver prochain.

Compteur d'eau

Un dispositif à lecture optique de relevé automatique, plus besoin de pénétrer dans les propriétés. Ce dispositif permettrait de corriger les anomalies (fuite, compteur monté à l'envers. Un compteur simple coûte 40€ un compteur équipé coûte 69€.

Elevage de cochons

La ferme de Rosalie, intéressée pour la location de parcelle de terrain sur Fresse, son cheptel est de 100 bêtes actuellement et elle aimerait passer à 150 bêtes.

Les parcelles sont actuellement non gérées par l'ONF, il y a le terrain près de l'usine en bas de Fresse.

Le conseil municipal donne un accord de principe, une réflexion est engagée afin de déterminer les conditions de location.

CET (compte épargne temps)

Le Maire expose au conseil municipal que la commune a la possibilité de mettre en place un compte épargne temps pour les agents communaux. Ce dispositif permet de capitaliser des jours de congés non pris puis de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée. Il s'agit là d'une nouvelle modalité d'aménagement et de réduction du temps de travail. Ce droit est ouvert aux agents titulaires et contractuels de la fonction publique territoriale qui sont employés de manière continue et ont accompli au moins une année de service. Les agents nommés dans des emplois permanents à temps non complet en bénéficient également dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal donne un accord de principe, le projet a été déposé au centre de gestion 70 pour approbation.

Levée de séance à 21h15

Vu,

Le Maire,

Alain DAGUE.